

**PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 15 janvier 2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 15 janvier 2019 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

**SONT PRÉSENTS :**

Le maire M. Alain Jobin

**LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS**

M. Roger Cloutier  
Mme Marianne Comeau  
M. Yves Guérette  
Mme Dominique Lussier  
M. Jean-Sébastien Savaria  
M. Marcel Therrien

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Consultation publique – Demande de dérogation mineure en faveur de l'école Aux Quatre-Vents**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

**Résolution numéro 01-01-2019**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyé par Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Résolution numéro 02-01-2019**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marianne Comeau  
Appuyée par Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2018 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 03-01-2019**  
**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU**  
**17 décembre 2018 – 19H00**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19h00;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marcel Terrien  
Appuyée par Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2018 à 19h00 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 04-01-2019**  
**3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU**  
**17 décembre 2018 – 19H15**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19h15;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Yves Guérette  
Appuyée par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2018 à 19h15 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

#### **5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES**

5.1	12 décembre 2018	Lauréats – Bourse agricole
5.2	12 décembre 2018	3 M\$ en ristourne pour les membres de la MMQ
5.3	13 décembre 2018	Contribution des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec
5.4	13 décembre 2018	La FQM remercie les ministres Geneviève Guilbault et André Laforest d'avoir entendu les municipalités
5.5	18 décembre 2018	Montant de la TECQ 2019-2023 - 703 416.90 \$
5.6	20 décembre 2018	Appel de projets – Secrétariat aux aînés
5.7	21 décembre 2018	Acceptation – TECQ 2014
5.8	8 janvier 2019	Acceptation – Demande d'aide financière – programme en sécurité civile ( 16 500 \$)

## 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 6.1 Résolution numéro 05-01-2019 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et a payer du 28 novembre 2018 au 10 janvier 2019 avec les faits saillants suivants :

#### **Salaires nets :**

Élus	2 842.73 \$
Administration	13 318.18 \$
Contractuel	1 720.00 \$

#### **Dépense :**

Administration	62 060.84 \$
Sûreté du Québec	45 968.66 \$
Transport (voirie)	436 146.71 \$

#### **Hygiène du milieu**

Hygiène du milieu	20 567.64 \$
Eaux usées	1 710.81 \$

**Santé et Bien-être** 100.00 \$

#### **Aménagement urbanisme**

#### **Loisir et Culture**

Loisir et parc	2 621.85 \$
Bibliothèque	1 972.59 \$

**Total :** 589 030.01 \$

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;  
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

---

Sylvie Gosselin, MBA, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 6.2 Résolution 06-01-2019 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – ADHÉSION 2019

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2019 de Sylvie Gosselin, directrice générale au montant de 811.00 \$ \$ plus les taxes applicables incluant une prime d'assurance responsabilité.

Cotisation 463.00 \$ et assurance 348.00 \$ plus taxes.

Crédit disponible au poste budgétaire 02 13000 494 « Cotisation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **6.3 NOUVELLES NORMES SUR L'INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS ET LES OPÉRATIONS INTERENTITÉS**

Pour se conformer au chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés, les organismes municipaux doivent présenter, par voie de note complémentaire dans leurs états financiers, de l'information relative aux apparentés et sur les opérations conclues avec ceux-ci.

Les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur identification des apparentés à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Conseiller poste # 2 : Marianne Comeau  
Conseiller poste # 5 : Jean-Sébastien Savaria

### **Résolution 07-01-2019 6.4 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - ADHÉSION 2019**

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud autorise l'adhésion auprès de la Fédération canadienne des Municipalités du Québec pour l'année 2019 au montant de 277.34 \$ taxes incluses.

La dépense est imputée au poste budgétaire : 02 11 000 494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **Résolution 08-01-2019 6.5 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

ATTENDU que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU que la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Dominique Lussier  
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail joint en Annexe A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **6.6 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Marcel Therrien, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

L'objet de ce règlement consiste à déterminer les modalités de publication des avis publics de la municipalité afin de les rendre conformes aux articles 433.1 à 433.4 du *Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)* tels que modifiés et prévoyant, notamment, un minimum d'une publication sur le site Internet de la municipalité. Ce règlement n'a aucune incidence financière pour la municipalité. Le projet de règlement donné aux conseillers et disponible au public au bureau municipal.

## **6.7 BILAN DE LA VACCINATION ANNUELLE ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL**

Le maire explique le résultat concernant le bilan de vaccination annuelle antigrippale en milieu rural, soit 119 personnes ont été vaccinées dont 20 de Saint-Barnabé-Sud.

• Saint-Barnabé-Sud	20
• Saint-Jude	69
• Saint-Bernard-de-Michaudville	15
• Saint-Louis	12
• Saint-Hugues	1
• La Présentation	2

### **Résolution 09-01-2019**

## **6.8 MODIFICATION NO RÉSOLUTION 223-11-2018 - RENOUELEMENT - CONTRAT DE LOCATION AVEC L'ASSEMBLÉE DE LA FABRIQUE DE SAINT-BARNABÉ À SAINT-BARNABÉ-SUD**

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU

DE CORRIGER le montant de location à 13,800 par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **Résolution 10-01-2019**

## **6.9 DÉMISSION ET OUVERTURE DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF – COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT la lettre du 7 janvier 2019 reçu par courrier recommandé de Mme Sylvie Reichert adjointe administrative - comptabilité; donnant sa démission avec un délai d'un mois;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de Mme Sylvie Reichert et que le conseil témoigne toute sa reconnaissance du temps donné à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

D'ENTÉRINER l'ouverture du poste d'adjoint administratif -comptabilité faite par la directrice générale pour un poste de 30 à 32 heures.

Que suite aux entrevues, d'autoriser la directrice générale a procéder à l'embauche du nouveau candidat à partir du 28 janvier 2019 si possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **Résolution 11-01-2019**

**6.10 PROGRAMME « TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC »  
(TECQ) – REDDITION DE COMPTES – MANDAT À UN AUDITEUR  
INDÉPENDANT**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit produire, dans le cadre du programme de la TECQ, une reddition de comptes par un auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 14 janvier 2019 de la firme comptable FBL S.E.N.C.R.L

**EN CONSÉQUENCE**

Sur la proposition de Marcel Therrien

Appuyée par Marianne Comeau

**IL EST RÉSOLU :**

DE MANDATER la firme comptable FBL S.E.N.C.R.L pour effectuer la reddition de comptes dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 pour la somme de 1400.00 \$ plus taxes.

Montant disponible pour effectuer cette dépense à partir du compte 02 13 000 412 « Services professionnels ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU  
NORD DES MASKOUTAINS**

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

**7.2 AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2016  
CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE**

AVIS DE MOTION est donné par Marianne Comeau à l'effet que le règlement concernant la sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil.

Le projet de règlement est remis aux membres du conseil.

Ce projet de règlement modifie le règlement numéro 01-2016 concernant la sécurité incendie de la Municipalité actuellement en vigueur, intègre les dispositions pertinentes du règlement numéro 03-2016 concernant la fourniture et l'installation d'équipements de protection en matière de sécurité incendie dans certains bâtiments, s'assure de la concordance du règlement municipal avec les dispositions du Règlement G-200 et confie l'application dudit règlement aux personnes qu'elle désigne.

Le présent règlement ne comporte aucune dépense ni aucun financement.

Ce présent règlement abroge les dispositions réglementaires antérieures portant sur le même objet.

**8. TRANSPORT ROUTIER**

**8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS**

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

**Résolution 12-01-2019**

**8.2 ABAT-POUSSIÈRE – OFFRE DE PROLONGATION POUR 2019**

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de fourniture d'abat-poussière pour l'année 2019.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de Marcel Therrien

Appuyée par Yves Guérette

IL EST RÉSOLU :

Que le Conseil accepte l'offre de renouvellement de fourniture de transport et d'épandage d'environ 20 000 litres de chlorure de **magnésium** liquide à **0.331 \$** du litre plus taxes, produit certifié B.N.Q. 2410-300 pour l'entretien des routes non asphaltées au printemps 2019.

DE DONNER le contrat de gré à gré à Multi Route inc. et d'utiliser le compte no 02 32 000 622 « Abat-poussière ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **8.3 RAPPORT FINAL EN CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX – RESURFAÇAGE DU RANG BASSE-DOUBLE**

La directrice générale dépose le rapport concernant le sujet en rubrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **Résolution numéro 13-01-2019**

### **8.4 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 2 – TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU RANG DU BASSE-DOUBLE ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER DE PAYER à Pavage Maska inc. le décompte progressif no 2 au montant de 22 613.07 \$ incluant les taxes, qui tient compte de la retenue de 10% prévue au contrat.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le certificat d'acceptation provisoire des travaux rang Basse-Double.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **Résolution 14-01-2019**

### **8.5 AUTORISATION DE MANDATS PONCTUELS - SERVICES D'INGÉNIEURIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS -2019**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT que les représentants municipaux doivent, au besoin, procéder à des travaux qui nécessitent les services ponctuels d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT qu'il peut être difficile de requérir préalablement un mandat pour une estimation préliminaire des coûts pour de petits projets à chaque fois;

CONSIDÉRANT la pertinence de faire valider certaines actions, notamment au niveau des travaux publics, par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU :

DE PERMETTRE à la Directrice générale de requérir, au besoin, les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués pour le type de travaux visés et la tarification déterminée par le règlement de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS**

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### **9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC**

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

### **9.3 PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le maire explique le montant de 10 484.64 \$ remis à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud concernant ce dossier.

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose la liste des permis émis de l'année 2018.

#### **Résolution numéro 15-01-2019**

### **10.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EN FAVEUR DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS POUR UNE FAÇADE DE TERRAIN DONNANT SUR UNE RUE, INFÉRIEURE À CELLE PERMISE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT.**

- CONSIDÉRANT : que la commission scolaire a construit une nouvelle école primaire;
- CONSIDÉRANT : l'échange de terrain intervenu entre la commission scolaire et la municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
- CONSIDÉRANT : que suite à cet échange, le terrain des loisirs s'est retrouvé enclavé;
- CONSIDÉRANT QUE : que pour pallier à cette situation, il faudrait que chacun des terrains ait une façade sur rue inférieure à 18.2 mètres;
- CONSIDÉRANT : la spécificité de cette situation;
- CONSIDÉRANT : la recommandation positive du CCU;
- EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marianne Comeau  
Appuyée par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure à la commission scolaire pour permettre le lotissement des lots 6 259 424 avec une largeur donnant sur rue de 9.14 mètres et 6 259 425 avec une largeur donnant sur rue de 9.15 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **10.3 AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR PERMETTRE UN AGRANDISSEMENT SUR PIEUX AU 283 RANG SAINT-AMABLE**

Un avis public sera donné qu'à la séance du conseil du 5 février 2019 sera tenue une assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure en rubrique. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de



dérogation mineure en début de la séance du 5 février 2019 à 19h30.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **Résolution 16-01-2019**

#### **11.1 MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2019 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION**

- CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2019, chapeauté par le Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et financé dans le cadre du Fonds de développement rural;
- CONSIDÉRANT que cet évènement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;
- CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de onze municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud souhaite accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU :

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, soit le samedi 17 août 2019.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60 degrés minimum) et potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

DE S'ENGAGER à fournir une personne-ressource (bénévole ou employé autre que le maire) qui travaillera à la mise en place de la Matinée gourmande sur son territoire, un samedi de 9 h à 13 h.

DE S'IMPLIQUER en organisant, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **11.2 APPEL DE CANDIDATURES – MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC**

Le détail du programme des distinctions honorifiques pour la médaille du lieutenant-gouverneur est remis aux élus.

## **12. SUJETS DIVERS**

12.1 Tableau des suivis découlant du procès-verbal

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.**

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

**Résolution numéro 17-01-2019**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Roger Cloutier, l'assemblée est levée à 21h21

<b>ALAIN JOBIN</b> Président d'assemblée Maire	<b>SYLVIE GOSSELIN, MBA, DMA</b> Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 15 janvier 2019.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Gosselin, MBA, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Alain Jobin, maire